

Transparence et rendu de compte dans la vie économique, le point de vue de l'Institut PRESAJE

L'Institut PRESAJE a été créé, en 2002, par Michel Rouger, Albert Merlin, économiste du Groupe Saint-Gobain, ancien directeur de la revue Sociétal, Bernard Delafaye, ancien magistrat à la cour d'appel de Paris, contrôleur général du Groupe Lagardère. PRESAJE initie des recherches et des publications sur des thèmes à caractère sociétal, traités transversalement, droit, économie, justice, en coédition avec Dalloz.

Quelles sont les trois exigences qui vous paraissent nécessaires, tout particulièrement en cette période de crise économique ?

Tous les opérateurs aux prises avec cette crise sans égal, qui prospectent les solutions et les conditions de sortie, sont convaincus de l'absolue nécessité d'imposer des règles de clarté et de transparence dans les échanges, dorénavant globalisés. A défaut, des risques de sinistres majeurs aux conséquences dramatiques menaceront la paix. Ils évoquent le devoir des décideurs politiques, économiques et financiers, de recourir à des modes de gouvernance respectueux de standards globaux supérieurs aux normes des nations qui adhèrent et participent à cette mondialisation devenue dangereuse. Le consensus à réaliser, selon eux, doit tendre vers l'adoption de règles sociétales globales qui respectent trois principes : la transparence dans l'élaboration des décisions et des opérations menées par les décideurs et leurs exécutants, la conformité aux règles internationales qui régissent les opérations mises à exécution, le rendu de comptes. De telles recommandations peuvent être mises en application, malgré les freins des intérêts nationaux, à l'intérieur du seul périmètre des échanges mondiaux licites. Ceux-ci, hélas, ne représentent que les deux tiers des activités humaines. On mesure la difficulté. Personne, en dehors de l'émission de quelques vœux pieux, ne perçoit comment imposer la transparence des opérations logées dans les paradis fiscaux dont la nature même est de permettre leur dissimulation. Personne ne voit comment imposer une conformité d'application aux standards globaux lorsqu'elle est rejetée par des comportements identitaires ou religieux intransigeants. Personne n'est en mesure d'imposer des obligations de rendre des comptes aux ressortissants de communautés protégées par leurs propres règles de droit, réfractaires à toutes vérifications de sincérité. Si justifiées que soient ces exigences, si convaincus que soient ceux qui considèrent leur rejet comme porteur de catastrophes, le chantier entrepris sera certainement un des plus durables des travaux de l'humanité. Ce qui n'interdit pas de l'entreprendre.

Ces trois piliers de la gouvernance s'appliquent-ils à l'ensemble des opérateurs ?

Le chantier de la construction des trois piliers de la gouvernance concerne les entreprises en premier, à tout le moins celles qui prétendent opérer sur le marché mondial. C'est pourquoi les standards globaux évoqués ci-dessus ont trouvé leur place dans le « grand business ». Encore que la crise démontre que le système financier américain s'était plus qu'affranchi des obligations qu'il préconisait aux autres de souscrire. En France, les règles de gouvernance ont prospéré, malgré le fait que la transparence ne soit pas un réflexe naturel chez ceux qui considèrent que pour vivre heureux il faut vivre caché, la conformité, pas plus, au pays du système D, le compte-rendu encore moins chez les adeptes du secret ou du mensonge par omission. C'est ainsi que PRESAJE, présent dans de nombreux débats publics, a ouvert celui du concept de l'accountability, du rendu de comptes. Conscient de la nécessité de développer la pédagogie indispensable pour parfaire l'adhésion des décideurs à ces exigences, PRESAJE a étendu sa recherche à la justice, la politique, la santé, la sécurité et le management.

Les dangers de voir de telles exigences globales détruire des équilibres sociétaux anciens doivent-ils alerter tous les responsables ?

La longue histoire de la communauté française l'a rendue méfiante. À juste titre. L'exigence de transparence doit éviter les dérives vers la délation, cancer du corps social, développée et renouvelée par les techniques médiatiques de dénonciation et de dénigrement. L'exigence de conformité ne peut signifier l'obéissance à des lois de circonstances qui conduit, une fois l'exceptionnel révolu, vers des accusations de délits, voire de crimes. Le mot d'accountability, intraduisible en français, né aux Etats-Unis d'Amérique, pays où le mensonge est crime, la sincérité une religion, ne doit pas ramener vers celle de l'autocritique ou de l'aveu dont les perversions ont tant altéré l'esprit public. Il y a dans ces orientations, pertinentes et souhaitables, de telles matières à conflits, lorsqu'elles tendront à se développer hors du domaine des entreprises, que ceux qui sont convaincus de leur bien-fondé auront de la peine à faire pénétrer leur conscience individuelle dans l'inconscient collectif des citoyens. C'est pourquoi il importe, pour entretenir ce mouvement, de lui donner les moyens éducatifs et pédagogiques de sa prospérité. En recommandant à ceux qui le conduisent, de s'appliquer à eux-mêmes les règles de gouvernance qu'ils veulent faire appliquer aux autres. ■